

La Neuveville, le 30 mars 2017

Réf. 473907

## **Prise de position du Conseil du Jura bernois concernant le vote de la commune de Moutier sur son appartenance cantonale**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) confirme son attachement à l'intégrité territoriale du Jura bernois et se prononce, par conséquent, en faveur du maintien de la commune de Moutier au sein du Jura bernois et par extension au sein du canton de Berne.

En juin 2013, le CJB a adopté une déclaration, par 15 voix contre 9, qui recommandait aux citoyens du Jura bernois de voter « non » lors du scrutin du 24 novembre 2013. Le résultat est celui que l'on connaît : le refus d'initier un processus pouvant mener à la création d'une nouvelle entité cantonale avec l'actuelle République et canton du Jura par 71.84% des voix.

Le CJB prend cependant acte du résultat de la commune de Moutier avec 55.36% de « oui » et la demande consécutive du Conseil municipal d'avril 2014 pour l'organisation d'un vote d'autodétermination communal, comme le permet la déclaration d'intention du 20 février 2012.

Afin de permettre aux citoyens de Moutier de s'exprimer une nouvelle fois sur leur appartenance cantonale, le CJB a approuvé en mai 2015, par 16 voix contre 1, la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB). Cette loi a permis au Conseil municipal de Moutier de demander le vote et d'en fixer la date au 18 juin 2017.

Bien que seuls les citoyens de la commune de Moutier soient habilités à voter le 18 juin 2017 et tout en respectant scrupuleusement l'autonomie communale en matière d'organisation de votations, le CJB estime que les conséquences potentielles de ce vote dépassent largement le seul cadre communal et pourraient avoir un impact déterminant pour l'entier du Jura bernois et pour le canton de Berne dans son ensemble.

Raison pour laquelle le CJB publie sa position contenant les arguments suivants en vue de ce vote déterminant pour l'avenir de la région :

### 1) Vivre-ensemble

Rester dans le canton de Berne, c'est faire le choix d'un vivre-ensemble dans un canton bilingue. Ce choix, c'est bénéficier de la richesse qu'apporte le côtoiement de deux langues, de deux cultures. C'est la possibilité de vivre, non seulement avec sa langue maternelle, mais en plus d'y ajouter celle, différente, de l'autre. C'est donc l'occasion de s'enrichir tant au niveau linguistique que personnel.

Ce choix, c'est exercer pleinement et activement la fonction de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, élément si nécessaire au bon fonctionnement de la Suisse confédérale. C'est jouer la carte de la rencontre et de la compréhension réciproque entre deux langues et deux cultures afin de jeter les bases d'une cohésion sociale harmonieuse par-dessus la barrière des langues. C'est l'occasion presque unique en Suisse de participer à l'expérience grandeur nature d'un laboratoire de solidarité entre les deux communautés linguistiques.

Il s'agit de considérer le statut de minorité linguistique au sein d'un grand canton alémanique comme une chance. La chance d'accéder à un grand marché de l'emploi, notamment dans

l'administration cantonale et fédérale, et de se prévaloir sur le marché du travail en Suisse grâce aux compétences linguistiques plus facilement acquises dans un espace bilingue.

Rester dans le canton de Berne, c'est faire partie d'un grand et puissant canton, idéalement positionné pour faire valoir ses intérêts. Il est le deuxième plus grand canton de Suisse, cela lui confère un poids politique certain sur la scène nationale et lui assure une diversification bienvenue de l'économie, garante d'une plus grande stabilité. Le maintien de Moutier dans le canton de Berne permet également de soigner les liens fonctionnels avec la ville de Bienne, 10<sup>ème</sup> ville du pays.

Moutier dans le Jura bernois, c'est faire partie d'une région à l'identité et à la culture authentiquement romandes. C'est donc faire du canton de Berne un canton romand, aussi. Le canton fait d'ailleurs partie tant des conférences intercantionales alémaniques que latines, ce qui lui permet de peser sur le débat politique en Romandie comme en Suisse alémanique.

## 2) Formation

Moutier bénéficie d'une large palette d'offres de formation francophone post-obligatoire comme par exemple le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), dont le domaine artisanat est à Moutier, l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) également sise à Moutier, les classes post-obligatoires d'année de préparation professionnelle (APP) dont 5 classes sont ouvertes à Moutier dans le cadre du ceff. Cette offre n'existe d'ailleurs pas dans le canton du Jura et ces classes seraient déplacées ailleurs dans le Jura bernois en cas de départ de Moutier, selon le courrier du Conseil-exécutif au Conseil municipal de Moutier du 1<sup>er</sup> mars 2017.

L'école obligatoire bernoise est également caractérisée par une large palette de prestations, par exemple avec l'école à journée continue que fréquentent environ 170 enfants prévôtois et qui bénéficie d'une subvention cantonale de plus d'un million de francs. Or le concept d'école à journée continue n'existe pas dans le canton du Jura tel qu'il existe dans le canton de Berne. En effet, dans le canton de Berne, les communes ont l'obligation d'offrir les prestations de l'école à journée continue à partir de 10 demandes déjà.

De plus, les écoles prévôtoises ont pu bénéficier de quelque 260 leçons hebdomadaires dédiées à l'enseignement spécialisé. Les écoles de Moutier peuvent aussi recourir à des prestations fournies par des médiateurs, des travailleurs sociaux et des infirmières scolaires.

L'école bernoise est également réputée pour les espaces de liberté institutionnelle qu'elle laisse aux enseignants, aux directions d'établissements scolaires et aux communes dans l'organisation de l'enseignement. L'école bernoise à Moutier occupe plus de 180 enseignants de l'école primaire jusqu'au secondaire II.

Spécificité bernoise, les jeunes Prévôtoises et Prévôtois peuvent bénéficier du programme de médiation culturelle « Education + Culture » financé par le CJB à hauteur de 50'000 francs pendant l'année scolaire 2015-2016 pour les seuls élèves de Moutier. Ce programme promeut l'accès des enfants et des jeunes aux institutions culturelles et aux productions artistiques et leur offre des possibilités d'échanges et d'expérimentations avec des artistes.

Le canton de Berne octroie des bourses d'études généreuses aux étudiants prévôtois et du Jura bernois, en moyenne 9'282 francs au secondaire II et 13'649 francs au tertiaire lors de l'année scolaire 2014-2015. Ces bourses d'études sont significativement plus élevées dans le canton de Berne que dans le canton du Jura, comme l'indique le rapport des experts (4'709 francs pour le secondaire II et 10'618 francs pour le tertiaire dans le Jura).

L'Ecole supérieure de santé (ES Santé) à Saint-Imier propose aux jeunes de Moutier une offre de formation absolument unique en Suisse romande et qui n'est ouverte qu'aux ressortissants bernois. Le Jura bernois bénéficie également de la présence d'un site de la Haute école Arc (HE-Arc) à Saint-Imier dans le domaine de l'ingénierie ainsi que du Centre interrégional de perfectionnement (CIP) à Tramelan.

### 3) Santé

Moutier n'est pas en reste dans le domaine de la santé non plus avec la présence d'un site de l'Hôpital du Jura bernois SA qui emploie plus de 380 collaborateurs. Le Conseil-exécutif considère, dans son courrier du 8 février 2017, que « le site de Moutier, en cas de départ de Moutier, ne serait pas nécessairement indispensable pour la population du canton de Berne ».

Moutier bénéficie, en plus, de la présence de l'Unité interjurassienne d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA) qui dispose de sept lits pour accueillir des jeunes de 12 à 18 ans souffrant de troubles dépressifs et anxieux, de troubles psychosomatiques et de troubles de la schizophrénie.

Les Prévôtoises et Prévôtos jouissent de prestations offertes par diverses institutions présentes ailleurs dans le Jura bernois comme le Réseau santé mentale SA (RSM) dans le domaine de la psychiatrie, la Fondation Contact Jura bernois et l'association l'Envol pour ce qui est du traitement des addictions. La Pimpinière et le Centre de pédagogie curative offrent des prestations en faveur des personnes handicapées. Le Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC) ouvrira bientôt, notamment grâce à l'insistance du CJB et du CAF, des places d'accueil d'urgence pour mineurs francophones, sans oublier l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) qui offre ses prestations à toutes les familles du Jura bernois.

Le maintien de Moutier dans le canton de Berne permet aussi aux Prévôtoises et Prévôtos d'accéder sans complications administratives et sans surcoûts éventuels aux soins fournis par l'Hôpital universitaire de l'Île à Berne.

### 4) Administration

La région jouit également de son statut d'unique arrondissement intégralement francophone du canton de Berne en termes d'emplois cantonaux. En effet, de nombreuses unités cantonales sont installées dans le Jura bernois et plus particulièrement à Moutier. Sont présents dans la cité l'Intendance des impôts du canton de Berne, le Tribunal civil et pénal, le Ministère public du Jura bernois, la Prison régionale, l'Office des poursuites et faillites, la centrale administrative de la Police cantonale pour le Jura bernois.

Sont domiciliés ailleurs dans le Jura bernois : la Conférence de coordination francophone (COFRA) de la Direction de l'instruction publique à Tramelan, l'Office des ponts et chaussées à Loveresse ou encore l'agence francophone de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) à La Neuveville, entre autres.

D'après les chiffres du Conseil-exécutif, 196 personnes (pour 167.4 équivalents plein temps) bénéficient d'un emploi dans l'administration cantonale à Moutier. A cela s'ajoutent 183 enseignants (pour 100.4 équivalents plein temps) et 386 employés (pour 323 équivalents plein temps) sur le site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois. Au total, quelque 765 personnes (pour 590 équivalents plein temps) travaillent directement ou indirectement pour le canton de Berne à Moutier. Cela veut dire, en termes d'équivalents plein temps, qu'un emploi sur cinq en ville de Moutier est en lien avec le canton de Berne.

### 5) Statut particulier

Le Jura bernois dispose d'un statut particulier reconnu par la Constitution cantonale et concrétisé par la loi sur le statut particulier du Jura bernois (LStP). Au niveau politique, ce statut garantit au Jura bernois un siège au Conseil-exécutif, un droit de vote séparé au Grand Conseil pour les affaires qui concernent spécifiquement la population francophone et un droit d'initiative régionale, entre autres. Toujours dans l'esprit du statut particulier, la représentation du Jura bernois au Grand Conseil a été maintenue à 12 députés malgré la réduction du nombre de sièges au parlement de 200 à 160. Actuellement, 3 des 12 membres de la Députation francophone au Grand Conseil sont domiciliés à Moutier et peuvent ainsi défendre les intérêts de la ville.

La loi sur le statut particulier a institué le Conseil du Jura bernois (CJB), lequel est chargé de préserver les intérêts de la population grâce à un droit de participation politique étendu. Outre les dossiers faisant l'objet d'une procédure de consultation ou de corapport, le CJB est consulté par les directions cantonales sur les affaires qui concernent directement le Jura bernois. Les nominations de hauts responsables cantonaux à des postes qui concernent la région sont également soumises au préavis du Conseil du Jura bernois. Actuellement, 3 des 24 membres du CJB sont domiciliés à Moutier et peuvent ainsi y représenter les intérêts de la ville.

Le CJB dispose de compétences décisionnelles, à la place des directions cantonales concernées, dans le domaine des subventions culturelles, sportives et provenant du Fonds de loterie. Pour ce faire, 5.3% des recettes de Swisslos et du budget culturel sont dévolus au CJB.

#### 6) Subventions culturelles

Quelque 1.6 million de francs sont versés annuellement par le CJB en faveur des institutions culturelles du Jura bernois. A cela s'ajoutent les contributions uniques aux projets qui totalisent environ 600'000 francs pour l'ensemble du Jura bernois. En 2015, la seule ville de Moutier a obtenu près de 780'000 francs en subventions culturelles de la part du CJB, par exemple pour Stand'été, le Musée jurassien des arts de Moutier, le Centre culturel de la Prévôté, l'Atelier de gravure, la Bibliothèque régionale de Moutier, le Musée du Tour automatique et la Coordination jeune public, entre autres. Cela représente un investissement financier de plus de 100 francs par habitant.

En plus des subventions précitées, le CJB finance également des institutions d'importance suprarégionale telles que Mémoires d'Ici, la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay, le fOrum Culture ou encore les Jardins musicaux qui offrent des prestations à l'ensemble de la population du Jura bernois, y compris aux Prévôtoises et aux Prévôtis.

#### 7) Subventions sportives

Dans le domaine du sport, c'est presque 1 million de francs qui ont été octroyés en 2015 par le CJB aux associations du Jura bernois, dont plus de 600'000 francs pour la construction et l'entretien d'infrastructures sportives. Le CJB soutient également les manifestations sportives organisées à Moutier et dans le Jura bernois.

A titre d'exemple, les associations sportives prévôtises suivantes bénéficient ou ont bénéficié d'un soutien du CJB : la Société haltérophile prévôtise, le Club cycliste de Moutier, le HC Moutier, le Centre d'athlétisme de Moutier, l'Unihockey-club de Moutier, le Club des patineurs de Moutier, le Ski-club Moutier, le Club de tennis de table de Moutier, entre autres. En 2015, ce sont 165'000 francs qui ont ainsi été distribués sous forme de subventions aux associations sportives locales.

#### 8) Fonds de loterie

Pour le Fonds de loterie, c'est 1.6 million de francs octroyés en 2015 dont 1.2 million pour la protection des monuments historiques du Jura bernois. De nombreux projets ont été soutenus à Moutier, comme par exemple la rénovation de bâtiments historiques ou encore des projets de Jura bernois Tourisme dont le siège est à Moutier.

#### 9) Jeunesse

Dans le domaine de la jeunesse, la Commission de la jeunesse du Jura bernois octroie des subventions à des projets pour les jeunes ou portés par les jeunes. La Fondation pour la jeunesse du Jura bernois finance également des projets en faveur des enfants et adolescents. Le délégué interjurassien à la jeunesse, institué à l'initiative du CJB, conseille et accompagne les jeunes du Jura bernois dans la réalisation de leurs projets ainsi que les communes désireuses de monter des projets en faveur de leur jeunesse.

## 10) Economie

D'un point de vue économique, la région peut compter sur le soutien de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et sur le CJB pour appuyer ses demandes au niveau cantonal, voire fédéral. La région peut aussi compter sur une antenne francophone de la Promotion économique bernoise à Bienne et sur la création d'un site du Parc national d'innovation à Bienne également.

Dans le cadre de sa collaboration avec le beco, le CJB peut émettre son avis sur les projets des programmes de promotion économique NPR et Interreg dont bénéficient nombre d'institutions régionales, telles que la Fondation rurale interjurassienne (FRI) et des entreprises privées.

## 11) Mobilité

La région peut faire entendre sa voix dans le domaine de la mobilité par l'intermédiaire du CJB, qui rencontre régulièrement les responsables des offices cantonaux correspondants. Le CJB est systématiquement consulté par la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie sur tous les dossiers qui ont un impact dans le Jura bernois, comme cela a été le cas lors de la consultation sur l'avenir de la liaison ferroviaire Moutier – Soleure par le tunnel du Weissenstein, qui a finalement trouvé un heureux dénouement.

## 12) Aménagement du territoire

La ville de Moutier peut également faire valoir ses atouts en matière d'aménagement du territoire au sein du canton de Berne. En effet, la commune figure parmi les centres régionaux d'importance cantonale dans le plan directeur, ce qui lui permettra, à l'avenir, de continuer à se développer. Le canton a désigné le secteur « Gare Sud/Nord » à Moutier comme prioritaire pour l'extension du milieu bâti en tant que pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement. Les zones de « La Poterie » et « Les Laives » sont également considérées comme des pôles de développement stratégiques régionaux prioritaires. Le canton possède sept bâtiments à Moutier pour une valeur de 47.5 millions de francs.

## **Conséquences**

La ville de Moutier est importante pour le Jura bernois car elle représente non seulement la capitale administrative de l'arrondissement mais elle endosse également la fonction de commune-centre d'un point de vue culturel et sportif avec de nombreuses institutions présentes à Moutier. Le départ de la commune affecterait donc le Jura bernois dans son ensemble, qui perdrait ainsi sa principale ville.

Le départ de Moutier affaiblirait également les francophones de tout le canton, notamment de Bienne, et par conséquent l'équilibre de la minorité francophone au sein du canton de Berne. Une telle décision pourrait avoir un impact sur la vivacité et l'étendue du bilinguisme cantonal.

## **Perspectives**

Moutier dans le Jura bernois, c'est favoriser une situation connue, solide et enviable en tant que capitale régionale plutôt que l'ouverture d'une longue période de transition et de négociation à l'issue incertaine. C'est favoriser la continuité plutôt que la rupture, les acquis obtenus plutôt que les promesses à venir, en somme, la stabilité plutôt que l'incertitude.

## **Conclusion**

En conclusion et à la lumière des arguments évoqués, le Conseil du Jura bernois (CJB) recommande aux habitants de Moutier de voter « NON » le 18 juin 2017 par 19 voix contre 5.